



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 octobre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-43**

Date de la convocation : **27/09/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **12**
Nb Conseillers représentés : **1**
Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. MAZZONI Pierre-Ange.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Donation du tableau de l'église Saint-Michel à l'Évêché d'Ajaccio

Monsieur le Maire expose au Conseil

La commune a procédé en 2023 à l'acquisition du tableau de l'église Saint-Michel, œuvre peinte sur toile par l'artiste Pierre BARAT (valeur d'achat : 2 000 €).

L'Évêché d'Ajaccio a manifesté son intérêt pour accueillir ce tableau dans sa salle d'exposition dédiée à l'art sacré. Cette salle offre une visibilité bien plus large et accessible, tant pour le grand public que pour les experts et amateurs d'art religieux. Cette démarche permettrait ainsi de valoriser notre patrimoine en exposant cette œuvre dans un cadre dédié.

Cette donation aura un impact significatif pour notre collectivité et contribuera à son rayonnement non seulement en Corse mais également à l'échelle nationale et internationale attirant ainsi l'attention sur la richesse historique de notre église.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur cette donation, qui s'inscrit dans une logique de partage culturel et de promotion du patrimoine local.

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

Pour : 11	Contre : 2	Abstentions :
-----------	------------	---------------

- **APPROUVE** la donation du tableau de l'église Saint-Michel à l'Évêché d'Ajaccio, dans le but de l'intégrer à la salle d'exposition d'art sacré.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente donation.

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE**
Claude FLORI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20241008-DL-2024-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 08/10/2024

